

REPORTING FINANCIER BP Aura #73

30 septembre 2026

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes exploitant la marque Banque de la Transition Energétique – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 – Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON – N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.banquetransitionenergetique.bpaura.fr

BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 3

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ? 3

1.2. Nos engagements 3

1.3. Utilisation de votre épargne 3

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ? 4

1.5. Quand est publié ce reporting financier ? 4

2. VISION D'ENSEMBLE 5

3. L'EPARGNE COLLECTEE 5

3.1. Vision dynamique 5

3.2. Nature de l'épargne collectée 6

4. LES CREDITS 6

4.1. Note méthodologique 6

4.2. Vision dynamique 7

4.3. Nature des crédits octroyés 7

5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS 9

5.1. Le Ratio Brut 9

5.2. Le Ratio Financier 9



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Je vous invite à consulter sur notre site le dernier rapport sur les émissions évitées que le Cabinet Icare a réalisé sur les encours de crédits de la BTE à fin décembre 2025.

Ce document est très instructif et permet de vérifier que pour chaque millier d'épargne que vous avez placé à la BTE, vous avez contribué à éviter 200kg de Co^2. Au total, les crédits octroyés par la Banque de la Transition Energétique par BPAURA ont permis l'évitement de 118 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent des émissions annuelles d'une ville de 12 000 habitants ; soit Thiers, Aubenas ou Sassenage.

Ce montant est en légère baisse par rapport à l'année dernière à la suite d'un changement de méthodologie sur les évitements de Co2 liés au photovoltaïque. A iso-méthode, les évitements de Co2 se seraient élevés à 162 000 tonnes, soit en progression de +33%, ce qui aurait été plus en rapport avec la hausse de nos encours de crédit.

Mais peu importe pour moi le chiffre, l'essentiel est de vérifier chaque année que la BTE, et donc votre épargne, agit contre les émissions de gaz à effet de serre et contribue au ralentissement du réchauffement climatique.

Je vous souhaite un bel automne enfin pluvieux,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –
Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre formulaire en ligne pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Energétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Energétique sont :

- La Traçabilité **:** nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, rendez-vous sur la FAQ.

- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.

- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : rendez-vous sur la FAQ.

- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique …) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du replacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

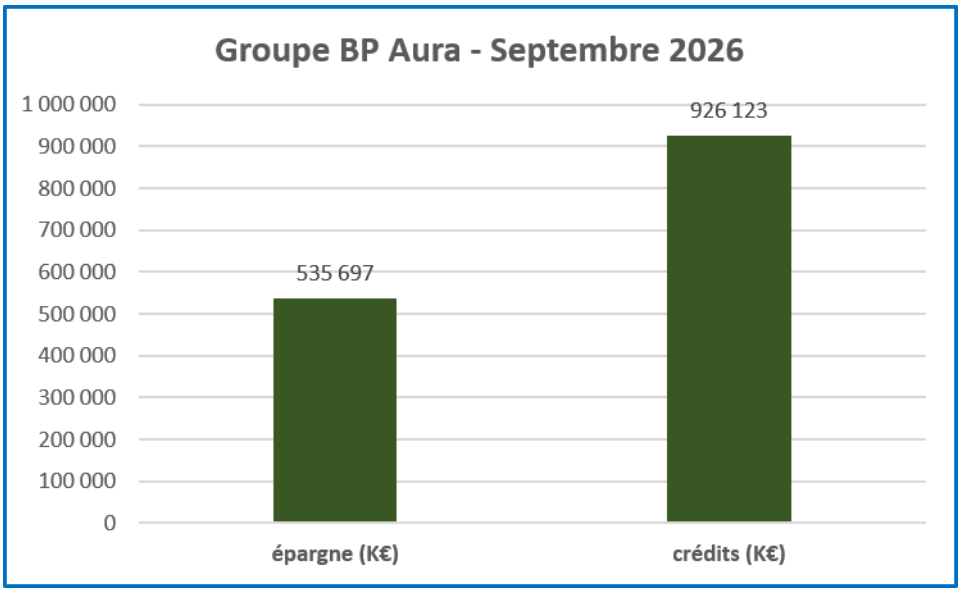
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre site internet.

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

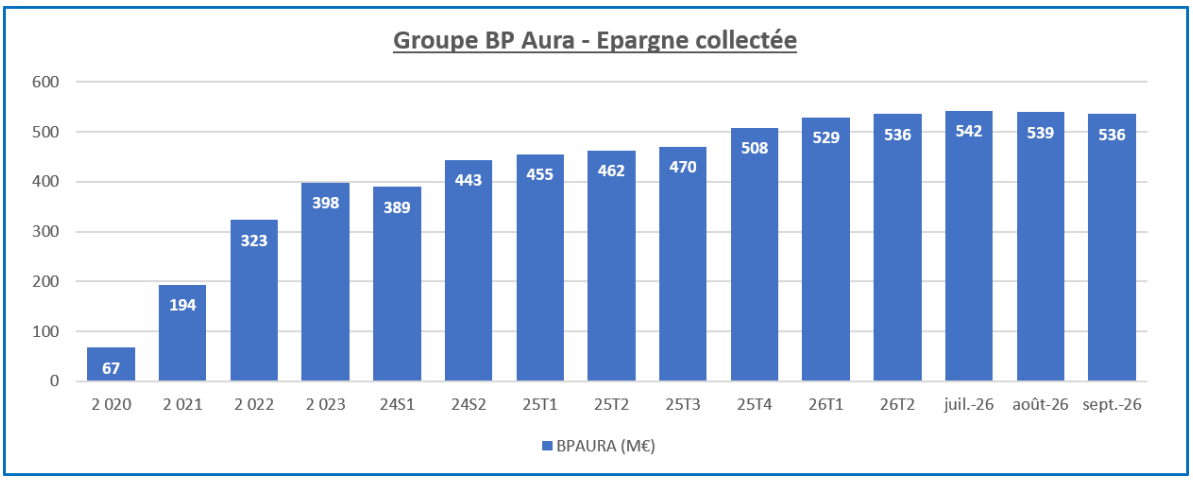
A fin septembre 2026, l'épargne collectée s'est élevée à 536 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 926 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

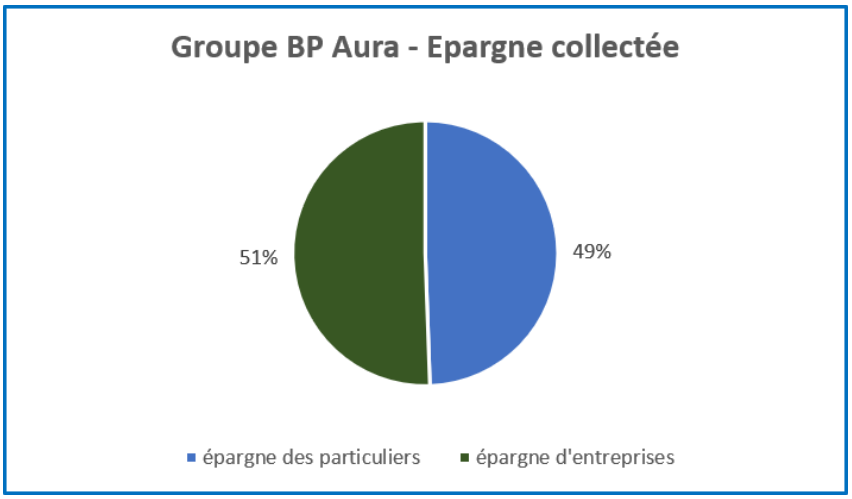
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croitre ; les montants collectés s'établissent à 536 millions d'euros à fin septembre 2026, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 49% et auprès d'entreprises pour 51%.



La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	*€90 053 489*	*€2 976 015*	*(€8 478 716)*	*€84 550 788*
Livret Transition Energétique Sociétaire	*€159 459 069*	*€5 469 693*	*(€10 066 020)*	*€154 862 741*
Livret Transition Energétique Association	*€5 247 979*	*€42 606*	*(€704 500)*	*€4 586 085*
Livret Développement Durable et Solidaire [1]	*€20 990 969*	*€644 484*	*(€767 278)*	*€20 868 175*
Compte à Terme Transition Energétique	*€263 642 305*	*€9 200 364*	*(€2 013 000)*	*€270 829 669*
TOTAL	**€539 393 811**	**€18 333 162**	**(€22 029 515)**	**€535 697 458**

1 Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

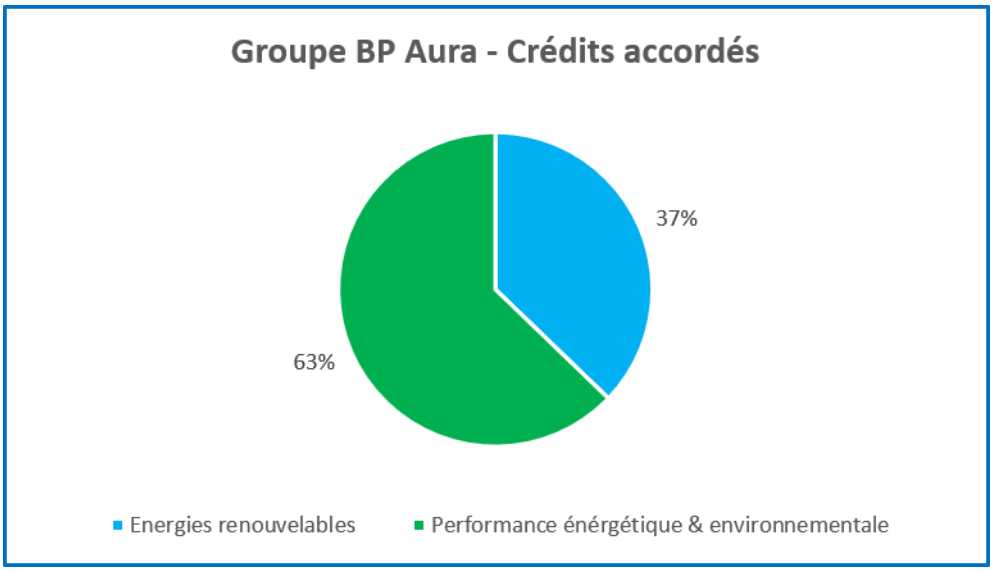
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation et de transition hydrique et environnementale.

Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	*€339 985 560*	*€6 756 244*	*(€2 227 610)*	*€344 514 194*
Acquisition immobilière	*€69 737 288*	*€3 040 870*	*(€442 224)*	*€72 335 933*
Construction	*€126 674 056*	*€2 157 232*	*€686 902*	*€129 518 190*
Rénovation Energétique	*€172 828 952*	*€16 906 526*	*(€2 273 453)*	*€187 462 025*
Mobilité	*€143 790 349*	*€8 556 197*	*(€6 153 633)*	*€146 192 913*
Transition d'activité	*47 247 570*	*€1 026 967*	*(€2 329 617)*	*€45 944 920*
Autres	-	*€0*	*€155 287*	*€155 287*
TOTAL	**€900 263 774**	**€38 444 037**	**(€12 584 347)**	**€926 123 464**

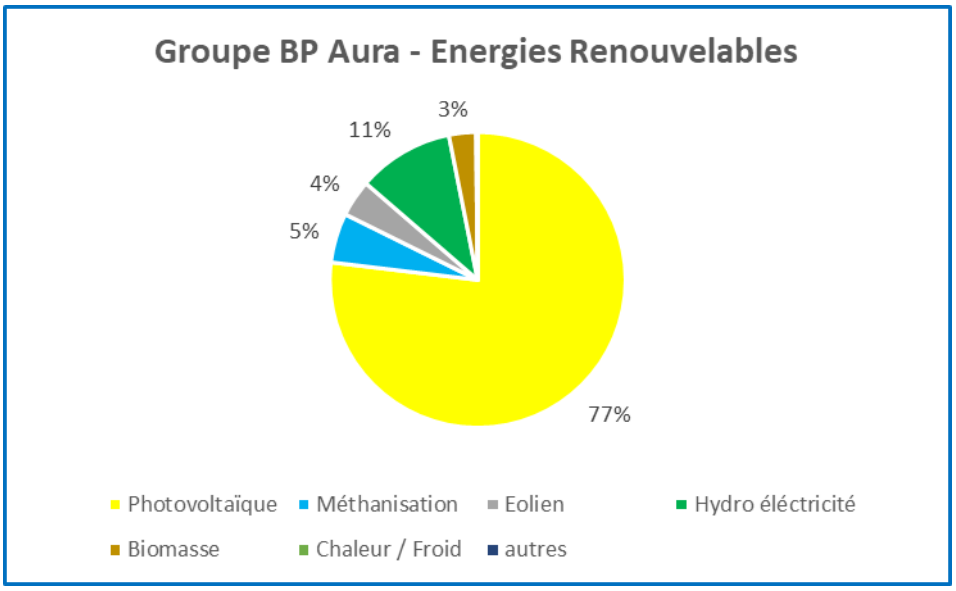
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 37% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 63%.

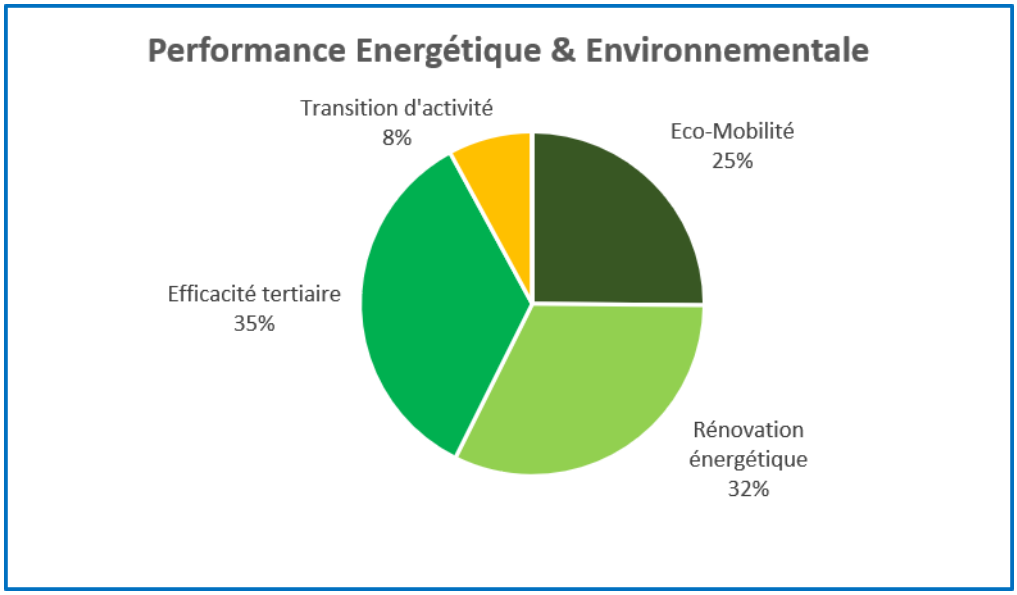


Vous pouvez retrouver les principaux programmes financés sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 17 400 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 77% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 4% pour les projets éoliens, 5% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (25%), rénovation énergétique (32%), performance énergétique des entreprises (35%), et la transition énergétique (8%).

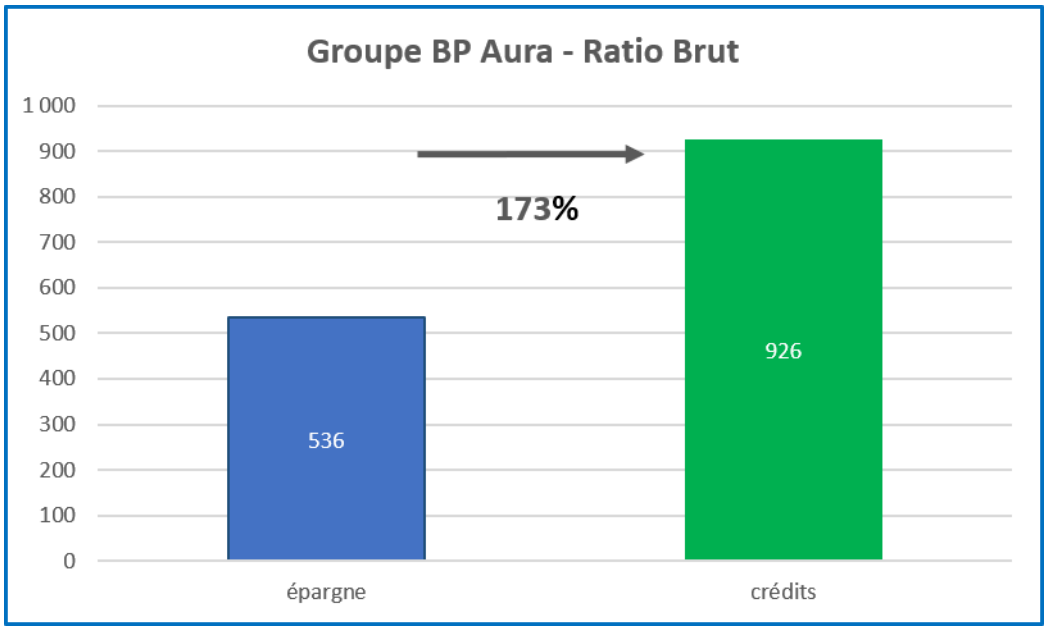


5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

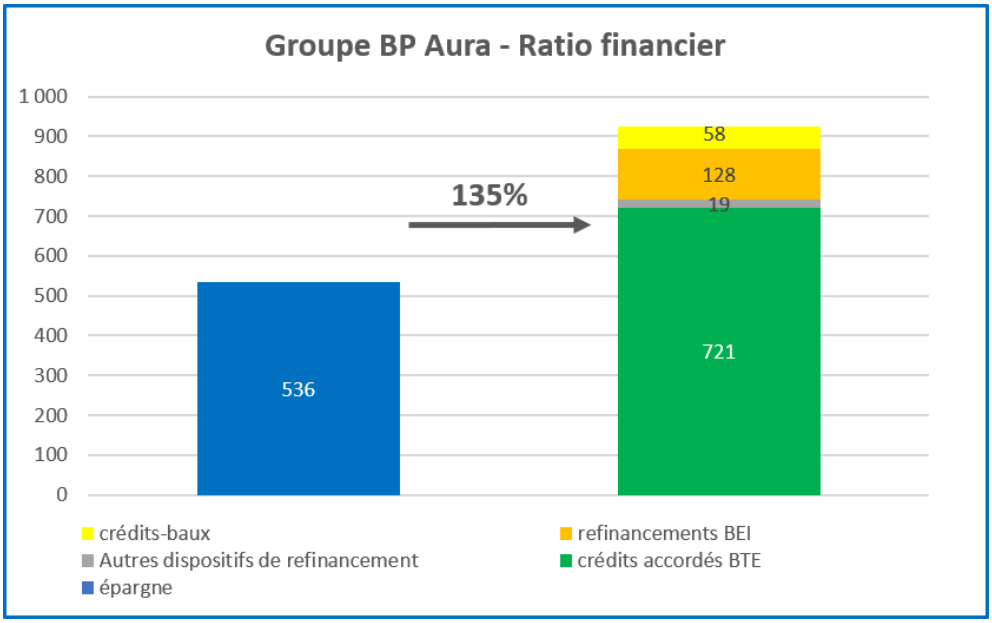
Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 173% à fin septembre 2026.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 135% à fin septembre 2026.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).


Groupe BP Aura - Ratio financier
1 000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
135%
58
128
19
721
536
crédits-baux
refinancements BEI
Autres dispositifs de refinancement
crédits accordés BTE
épargne